

# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE  
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

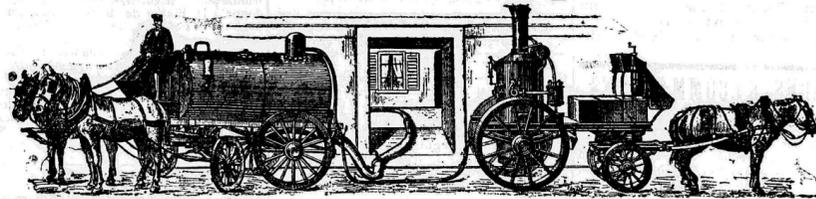
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS  
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

Un an ..... 3  
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

**V. RAGOT**  
MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE  
Successeur de M. BARD  
1, Rue des Bois, 1  
RUEIL  
TATION TRAMWAYS RUEIL-VILLE  
Avant 9 h. et de 1 h. à 2 h.

## Changement de Propriétaire



VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL (S.-&-O.)  
Ancienne Maison V<sup>te</sup> BALLAY

**ALEXANDRE LE BOTMEL, Succ<sup>r</sup>**

Rue des Châteaupieds. — Avenue du Chemin-de-Fer

PRIX : 5 FRANCS LE METRE CUBE

Spécialité pour Epuisement de Pièces d'Eau, Purins et Citernes  
**SERVICE DE JOUR ET DE NUIT**  
SERVICE SPÉCIAL DE BATEAUX-CITERNES POUR VIDANGES

Autorisé par la Municipalité

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS SÉRIeux  
visitant la culture pour la vente des Engrais  
chimiques de toutes sortes et matières premières.  
Dosages garantis. Bonnes conditions. Prix doux.  
S'adresser à la Société des Engrais chimiques,  
du Petit-Ivry; direction, 127, rue de Turenne,  
Paris

Grands Magasins du Printemps - Paris

VIENT DE PARAÎTRE

Le Catalogue spécial de Blanc, Toiles, Draps,  
Linge de table et de toilette, Mouchoirs,  
Rideaux, Trousseaux, Layettes, Lingerie, etc.  
Les personnes qui ne l'auraient pas encore  
reçu sont priées d'en faire la demande à  
MM. JULES JALUZOT et C<sup>o</sup>, à Paris, l'envoi  
leur en sera fait gratis et franco.

## CHARCUTERIE-COMESTIBLES



57, RUE DU CHEMIN-DE-FER, 57  
(Angle de la Rue du Quignon)

ON PORTE EN VILLE

## FERME MODÈLE & AGRICOLE

Beaucoup de personnes se demandent où s'adresser pour  
voir du bon lait? Elles n'ont qu'à écrire à la FERME  
MODÈLE & AGRICOLE!

70, Route de Paris, 70  
NANTERRE (Seine)

**BADUEL, PROPRIÉTAIRE**



L'emplacement de cette ferme est exposé au grand air et  
les vaches couchent au pâturage pendant les grandes  
chaleurs.

La Ferme livre son lait à domicile, deux fois par jour.  
Aussitôt chaque traite, le lait est mis en bouteilles et vendu  
au prix de 0.50 le litre.

Pour qu'il ne puisse se produire aucune fraude pendant  
les livraisons, les voitures sont accompagnées d'un des  
patrons.

La Ferme fournit aussi des œufs frais du jour à ses  
clients, à 0.20 pièce, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, et 0.15, du  
1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

En attendant de vous compter au nombre de mes clients  
je vous présente, mes salutations empressées.

**BADUEL**  
Propriétaire, à Nanterre



## A LA COIFFURE MODERNE

GRANDS SALONS DE COIFFURE  
DE LA GARE

**E. CAUCHOIS**

Professeur diplômé  
des Ecoles et Académie de Coiffure  
de Paris

82, Rue du Chemin-de-Fer, NANTERRE (Seine)

POSTICHES, PARFUMERIE  
Articles de Toilette  
VOILES & PARURES DE MARIÉES  
VENTE & LOCATION

CHAPELLERIE DES ÉLÉGANTS  
POSE DE CRÈPE  
Coup de Fer instantané  
Cravates et Boutons de Chemises

PRIX MODÉRÉS  
SALON & ENTRÉE SPÉCIALE POUR DAMES & APPLICATION DE LA TEINTURE



## PANAMA A LOTS

Tirage le 15 Février  
Gros Lot : 250,000 francs  
Envoyer 2 fr. pour recevoir un numéro à option

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900  
Tirage le 25 Février

Gros Lot : 500,000 francs  
Envoyer 2 fr. pour recevoir un numéro à option  
BANQUE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE  
Fondée en 1883  
18, RUE DE PROVENCE. — PARIS

## USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Prs à l'usage	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 ..... 1 fr. 40	1 fr. 50	dans les 24 heures
N° 1 ..... 1 fr. 30	1 fr. 40	de la commande
N° 2 ..... 1 fr. 20	1 fr. 30	
Gr'sillon .... 1 fr. 00	1 fr. 10	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes.  
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie  
Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 25  
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 50  
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus  
de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz  
consommé.

Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre. et 22, rue de Maurepas à Rueil.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance Extraordinaire  
du Jeudi 27 Janvier 1897

Application du legs Lemaitre

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi  
dernier à la Mairie, sous la présidence  
de M. Hennape, Maire, pour procéder,  
avec M. Gauthier, Président de la Société  
de Secours-Mutuels, à la nomination des  
bénéficiaires du legs Lemaitre (20 fr. par  
mois), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898.

Ont été choisis : M. Lesieur, Mme  
Vve Rappeneau et M. Delacour.  
A la suite de ce vote, une commission  
spéciale a été nommée pour procéder  
les années prochaines à une en-  
quête préalable sur chacun des candidats  
à soumettre à l'approbation du Conseil.  
Feront partie de cette Commission :  
MM. Gauthier, Cassier et Beaudé.

## MAIRIE DE NANTERRE

### Avis aux Contribuables

Les réclamations pour les contribu-  
tions de 1898 seront reçues par le con-  
trôleur, à la mairie, le samedi 5 février  
et les samedis suivants de 2 h. 1/2, à  
4 h. 1/2.

Les réclamants doivent être munis des  
avertissements.

## DÉGREVEMENT DES COTES FONCIÈRES

### AVIS IMPORTANT

Le Maire de Nanterre informe  
les habitants que M. le Ministre des  
Finances, en vue d'assurer d'une  
façon aussi complète que possible  
l'application de la loi du 21 juillet  
1897 portant dégrèvement des pe-  
tites cotes foncières, a décidé que  
pour 1898, les demandes en dégré-  
vement formulées par les contribu-  
bles, seront reçues dans les deux  
mois à dater de la publication des  
rôles, ce qui proroge d'un mois le  
délai primitivement accordé.

Le Maire,  
A. HENNAPE.

## Encore le boulevard du Nord

La pétition suivante circulait dans le  
pays. Pour lui donner plus de publicité,  
nous avons offert nos colonnes à ses  
propagateurs, et, à partir de ce jour,

elle est dans nos Bureaux, 36, rue de  
Saint-Germain, à la disposition de tous  
les intéressés qui voudront la signer.

A. M. le Maire et à MM. les Conseillers  
municipaux de la commune de Nanterre.  
Messieurs,

Les soussignés ont l'honneur de signaler  
à votre vigilante attention, les agissements  
de certains propriétaires de notre localité qui  
s'appuyant sur un vote de vos prédécesseurs  
pour le prolongement du boulevard du Nord,  
multiplient leurs démarches pour arriver à  
la réalisation de cette dépense inutile et dont  
toutes les difficultés n'ont pas été suffisam-  
ment étudiées.

1<sup>re</sup> Insuffisance de la somme de 20.000 fr.,  
somme prévue pour les dits travaux.

2<sup>o</sup> Entraînerait des demandes de dom-  
mages et intérêts, par certains propriétaires,  
pour changements de niveaux précédemment  
donnés et dont le montant est difficile à  
prévoir.

3<sup>o</sup> Destruction partielle de cette jolie pro-  
menade du boulevard du Couchant, qui sub-  
irait une coupure très profonde, pour ob-  
tenir la hauteur, sous la ligne du chemin-de-  
fer.

4<sup>o</sup> Aggravation des dépenses par la sup-  
pression ou déplacement de l'égoût qui passe  
à cet endroit et prend les eaux que celui de  
la rue du Chemin-de-Fer est impuissant à  
écouler. La nouvelle voie projetée avec sa  
pente naturelle, en serait le déversoir à ciel  
ouvert, ce qui serait absolument insalubre  
et deviendrait un torrent dans les grandes  
pluies.

5<sup>o</sup> Protestant contre le projet, non  
avoué, du déplacement de la gare, dont le  
prolongement du boulevard du Nord, serait  
les préliminaires savamment préparés par  
les intéressés.

Considérant que les groupes scolaires,  
l'entretien et l'amélioration des voies exis-  
tantes demandent déjà de votre part une  
sage répartition du budget communal,  
qu'entreprendre cette percée sans issue ap-  
préciable serait contraire aux intérêts gé-  
néraux des contribuables et pourrait vous am-  
ener à demander de nouveaux impôts, ce qui  
nous espérons, nous sera évité par votre  
volonté de faire œuvre de bonne adminis-  
tration.

Suivent un grand nombre de signa-  
tures de propriétaires et de commer-  
çants.

## Union des Commerçants et Industriels

Le journal de Neuilly, toujours bien  
informé en ce qui concerne Nanterre,  
nous affirme que l'Assemblée générale  
de l'Union des Commerçants et indus-  
triels de Nanterre aura lieu le Samedi  
prochain 4 février.

En regardant l'almanach, nous voyons  
que le samedi le plus prêt de cette date  
du 4 se trouve le 5 février.

Cette première erreur nous pousse à  
nous informer de la date exacte de l'as-  
semblée.

Après avoir pris langue, nous nous  
empressons de renseigner exactement  
nos lecteurs.

L'Union des Commerçants et Indus-  
triels de Nanterre, doit faire son Assem-  
blée générale annuelle, vers le 10 février.  
(sous toutes réserves, la date n'est pas  
encore absolument fixée).

Une causerie précédera cette impor-  
tante réunion, la présence assurée de M.  
Cristophe, Président de la Ligue com-  
merciale de France, de M. Vinay Prési-  
dent du Syndicat de l'Épicerie, et d'au-  
tres orateurs, assurent le succès de cette  
soirée.

Une lettre de convocation sera envoyée  
comme d'habitude, en temps utile, aux  
membres de l'Union et une affiche spé-  
ciale fera connaître à tous les commer-  
çants l'ordre du jour de la réunion.

Nous les prions de répondre à l'appel  
du Comité, car il nous a été dit que les  
plus graves questions, intéressant tout  
le commerce local en général, seront  
traitées à cette réunion.

## TIRAGE AU SORT

de la Classe 1897

1 Barbet, Jules-Auguste	164
2 Berteaux, Joseph	109
3 Bessé, Georges-Alexandre	28
4 Billotte Emile	22
5 Bizot, Marie-Eugène-Robert	237
6 Blin, Paul-Pierre-Alphonse	149
7 Bonnin, Louis-Eugène	44
8 Boulay, Léon	204
9 Boyer, Adolphe-Julien	50
10 Bracconnier, Adrien-Henri-Auguste-Jean	142
11 Cassidianus, Martin	42
12 Cellier, Jules	285
13 Chabaud, Arnaut-Prosper-Ant.	134
14 Challier, Alfred-Auguste	269
15 Chapoton, Emile-Théod.-Jos.	206
16 Chardenot, Louis-Alphonse	5
17 Chiquet, Louis	258
18 Choutet, Lucien	89
19 Cimetière, Charles	34
20 Cueilie, Lucien-Clément	129
21 Danvers, Paul-Henri-Joseph	273
22 Declercq, Eugène	27
23 Decléry, Ernest-Maurice-Alexis	123
24 Delory, Hippolyte-Augustin	101
25 Doublet, Louis	47
26 Dufresnois, Victor-Louis-Julien	30
27 Durand, Georges-Eugène-Ch.	228
28 François, Edmond	197
29 Francru, Victor-Stanislas	172
30 Gatineau, Eugène-Emile	225
31 Gauthier, Aug.-Gab.-Etienne	62
32 Gerboz, Jules	6
33 Girault, Léon-Ernest-Lucien	72
34 Glaisner, Mathieu	137
35 Godin, Gaston-Frédéric	208
36 Gomet, Albert-Alfred	293
37 Grillère, Belloni-Alphonse	268
38 Hello, Jean-Baptiste	162
39 Hommel, Pierre-Léon-Alphonse	175
40 Jacquinot, Jules-Emile-Eugène	169
Labat, Charles	203

41 Lance, Alfred-Rémi	92
42 Lesud, Henri	249
43 Marquis, Ernest-Maurice	38
44 Ménu, Victor-Ernest	276
45 Merlin, Ferdinand-Gaston	170
46 Monnier, Joseph-Ernest	198
47 Morel, Henri-Noël	185
48 Moussu, Léon-Eugène	81
49 Nobis, Léonard-Louis-Désiré	284
50 Noury, Jules-Augustin	12
51 Panel, André-Alphonse	209
52 Patron, Adolphe-Xavier	37
53 Paumier, Louis-Fernand	260
54 Pautey, Leon-Auguste	32
55 Plainchamp, Eugène-Louis	148
56 Quesnelle, Eugène-André	147
57 Renault, Constant-Auguste	97
58 Rio, Louis-Albert	281
59 Rioux, Auguste-Edouard	238
60 Rodé, Charles-Justin	279
61 Sadoc, Emile-Désiré	210
62 Saintier, Emile-François	219
63 Salomon, Charles-Cam.-César	14
64 Sarcey, Jacques	53
65 Triollet, Eugène-Camille	213
66 Turlure, Gaston-Eug.-Maurice	91

Le tirage au sort de cette année a  
donné lieu aux observations suivantes :

Nombre d'inscrits pour le Canton	
Nanterre.....	67
Suresnes.....	72
Puteaux.....	154
Total.....	293

Dans l'ordre du tirage au sort des  
trois communes, M. Hennape a tiré le  
numéro 1 ; c'est donc Nanterre qui a  
commencé, puis Suresnes et enfin Pu-  
teaux.

M. Hennape a été amené à tirer pour  
de nombreux conscrits absents et il a eu  
la chance de tirer nombre de hauts nu-  
méros.

Ainsi que nous l'avons déjà fait re-  
marquer dans notre dernier numéro,  
beaucoup de nos conscrits se sont enga-  
gés avant leur tirage au sort, faisant  
ainsi preuve d'un grand patriotisme,  
pour lequel nous ne pouvons que les  
féliciter.

## LA NANTERRIENNE

Le Conseil général de la Seine vient  
d'allouer à notre Société de gymnastique  
une subvention de 200 fr. au lieu de  
100 fr. (somme donnée les années pré-  
cédentes).

C'est le résultat des nombreux suc-  
cès qu'elle a remportés, cette année,  
dans les différents concours auxquels  
elle a pris une part des plus actives et  
des plus brillantes.

L'U. C. N.

Nous publierons volontiers le compte rendu de l'assemblée générale de cette société, à laquelle nous n'avons pu assister, si toutefois elle le juge bon et si elle nous fait parvenir les documents nécessaires...

Nous le citons pour bien faire voir à nos lecteurs, l'opportunité de ceux qui chinent notre jeune directeur.

Nous avons eu malheureusement à déplorer la mort (?) (sic) de g sociétaires: 1 membre honoraire, M. Bois-Glavy, et 8 membres actifs, MM. Guérin, Masse, Gombault, Lemaire fils, Fournier, Leroy et Quatrebœufs qui pour des raisons généralement valables, se sont retirés de la société.

Après cet échantillon, il serait donc bien difficile à M. Favre, dit Varef, dit Vu Guidon et autres sobriquets, de vouloir lui apprendre le français.

Dorénavant, ses adversaires pourront ne pas lui tenir rigueur sur ce chapitre.

DAMES FRANÇAISES

La conférence des Dames Françaises, aura lieu, Vendredi prochain, 4 février et sera faite par M. le docteur Mary.

La Fraternelle

La Fraternelle, notre vaillante société lyrique, organisée pour le dimanche 13 février une matinée-concert.

Le soir aura lieu, une sauterie intime. Le programme de cette fête sera paraît-il, encore plus attrayant que d'habitude.

Il est également question qu'un banquet familial réunira tous les membres de la Société le 26 février prochain.

Après le succès remporté par celui de l'année dernière, inutile de dire qu'il ne peut en être autrement de celui de cette année.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à la semaine prochaine, le compte rendu de l'assemblée générale de la Société de Secours Mutuels.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Demain à 8 h. 1/2 du soir, la Bibliothèque populaire de Nanterre, tiendra son Assemblée générale annuelle, au siège social, à l'école communale des garçons.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant:

- 1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion;
2. Compte rendu financier de l'exercice;
3. Lecture du rapport du Conseil d'administration;
4. Elections;
5. Communications et propositions diverses.

Nous publierons le compte rendu de cette séance ainsi que le rapport du Conseil d'administration.

Remise sur les Cotes foncières

De 25 fr. et au-dessous (part de l'Etat), (propriétés non bâties).

Nous devons à l'obligeance de M. Drot, secrétaire de la Mairie de Rueil, l'article que nous avions promis la semaine dernière, sur les cotes foncières au-dessous de 25 francs.

Nos lecteurs n'auront qu'à intervenir les noms des deux communes, pour comprendre les exemples cités dans l'article si parfaitement clair de notre aimable correspondant.

Malgré l'avis que nous avons donné, dans ce Journal aux contribuables qui sont en situation d'obtenir la remise sur

leurs contributions foncières; malgré les publications faites dans la ville et les affiches qui y ont été apposées, le nombre des réclamations présentées à ce jour est insignifiant et cependant il doit y avoir à Rueil de deux à trois cents contribuables au moins, qui pourraient bénéficier des dispositions de la loi du 21 juillet 1897.

Loi du 21 juillet 1897

Art. 1er. — Les remises suivantes seront accordées sur la contribution foncière des propriétés non bâties:

« Part de l'Etat:
« Cotes de 10 francs et au dessous, uniques ou totalisées, — cotes de 10 fr. 01 à 15 francs, uniques ou totalisées, remise des trois quarts: — cotes de 15 fr. 01 à 20 fr. uniques ou totalisées, remises de moitié; — cotes de 20 fr. à 25 fr. 01, uniques ou totalisées, remise d'un quart.

« Ces remises sont accordées aux contribuables français qui en font la demande en affirmant:

« 1° Qu'ils ne sont pas inscrits aux rôles de ladite contribution pour d'autres cotes; — 2° que la part revenant à l'Etat sur la contribution personnelle-mobilière à laquelle ils sont assujettis dans leur diverses résidences ne dépasse pas 20 francs.

« Quiconque aura sciemment, au moyen d'une fausse déclaration, obtenu ou tenté d'obtenir une remise totale ou partielle de la contribution foncière, sera passible d'une amende de 100 à 200 francs, qui pourra être portée au double en cas de récidive. »

Décret du 4 Décembre 1897
Art. 6. — La déclaration est remise au maire ou au percepteur de la commune dont les rôles comprennent des cotes concernant le contribuable à la fois pour la contribution personnelle-mobilière et pour la contribution foncière des propriétés non bâties.

« Si le contribuable est imposable dans plusieurs communes et dans les conditions du paragraphe précédent, il remet sa déclaration au maire ou au percepteur de celle de ces communes où il est passible de la taxe personnelle.

« Si au contraire il ne se trouve pas de commune où le contribuable soit imposable à la fois à la contribution personnelle-mobilière et à la contribution foncière des propriétés non bâties, la déclaration est remise au maire ou au percepteur de la commune où le total des cotes foncières est le plus élevé.

« A l'expiration du mois qui suit la publication des rôles de la contribution foncière et de la contribution personnelle-mobilière dans la commune ainsi désignée, la déclaration ne peut être remise qu'au percepteur. »

Nous rappelons également aux contribuables qu'ils trouveront à la Mairie et au bureau de perception des formules pour la présentation de leurs demandes.

Les déclarations doivent être présentées dans le délai d'un mois, à partir de la publication du dernier rôle sur lequel figure le réclamant, soit pour la contribution foncière des propriétés non bâties soit pour la contribution personnelle-mobilière.

Exemple: Un habitant de Rueil possède des terrains à Rueil, à Nanterre et à Dreux. Le rôle a été publié à Rueil, le 2 janvier, à Nanterre le 10 et à Dreux le 25. C'est de cette dernière date que part le délai d'un mois pour la réclamation.

Il devra se présenter à la Mairie avec ses trois avertissements fonciers et avec son ou ses avertissements pour la cote mobilière avant le 25 février.

Du reste il sera donné à la Mairie tous les renseignements de nature à éclairer les contribuables.

M. Zola et les Conscrits

Du Petit Journal:

Les conscrits de Puteaux et de Suresnes avaient organisé une grande cavalcade à l'occasion de leur tirage au sort.

Sur l'un des chars ouvrant la marche, un mannequin représentait Zola tenant entre ses jambes une tinette et portant un écriteau sur lequel se lisait en lettres énormes: « A bas Zola ! »

Des grenadiers de la vieille garde marchaient à côté, porteurs de bannières sur lesquelles étaient les inscriptions: « A bas les traîtres! Vive l'armée! » La cavalcade comprenant environ cent cinquante cavaliers, est partie de la place de la Mairie, à Puteaux, à 2 h., et a parcouru les principales voies de la ville, ainsi que les environs, au milieu d'une foule considérable de curieux. Sur son passage, des cris répétés de: « Vive l'armée! A bas les traîtres! » se sont fait entendre.

AVIS

M. Guérin, 3, avenue de Rochegude, informe les commerçants de Nanterre qu'il ne répond pas des dettes que Mme Guérin pourrait contracter.

MERCURIALE

Evaluation officieuse du prix du pain à Paris, pour la deuxième quinzaine de janvier 1898:

Bulletin officiel du 19 janvier 1898. Prix du quintal: 40 fr. 380. Frais de panification: 12 fr. 223. Le rendement étant de 130 kilogrammes de pain par 100 kilogrammes de farine, le kilogramme de pain de première qualité revient à 0 fr. 40,46.

Et le pain de 2 kilogrammes, à 0 fr. 80,92. Soit à 0 fr. 81.

Loi ayant pour objet de conférer l'électorat aux femmes pour l'élection aux tribunaux de commerce.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté. Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 1er de la loi du 8 décembre 1883 est complété par la disposition suivante:

« Les femmes qui remplissent les conditions énoncées dans les paragraphes précédents seront inscrites sur la liste électorale; néanmoins, elles ne pourront être appelées à faire partie d'un tribunal de commerce. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Paris, le 23 janvier 1898. FÉLIX FAURE. Par le Président de la République. Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. V. MILLIARD.

ANNIVERSAIRE DE BUZENVAL

L'anniversaire patriotique du combat de Buzenval a été célébré, dimanche dernier, au milieu d'une affluence considérable et dans un calme relatif, malgré la présence d'un groupe de jeunes amis de l'abbé Garnier qui, afin qu'on les reconnût bien, avaient tous muni leur boutonnière d'un nœud tricolore, sur lequel se détachait un bon dieu en argent. A deux heures exactement, le cortège partait de la mairie de Rueil dans l'ordre suivant: En tête une compagnie du 16e bataillon d'artillerie de forteresse, la municipalité de Rueil, conduite par le maire, M. le Docteur Bouillet, suivie des municipalités des communes environnantes.

Puis les sapeurs-pompiers de Rueil et des communes environnantes, l'harmonie l'Etoile de Rueil, le Syndicat des cultivateurs, le Syndicat des ouvriers blanchisseurs, le Comité radical de Rueil la société de gymnastique la Fraternelle de Suresnes, la Libre Pensée de Rueil, la loge maçonnique de Rueil, l'Harmonie les Enfants de Rueil, l'Union démocratique des Anciens Défenseurs de la Patrie, l'Association des Vétérans des Armées de terre et de mer, la Société polytechnique de Sauvetage, les Anciens Défenseurs de Chateaudun, l'Association des Anciens combattants 1870-1871, l'Union fraternelle des Mobites et combat-

tants de la Défense nationale d'Argenteuil, la Société des anciens Combattants de Meaux, la Fraternelle militaire, le comité du Drapeau, la Fraternelle d'Argenteuil, la Société colombophile Le Ramier, de Boulogne-sur-Seine, la Patriote de Levallois, etc., etc. Dans le cortège, remarqué: M. le commandant d'artillerie Walter; le colonel de chasseurs à cheval Coisaudret; Sarazin, Dubois, adjoints au maire de Rueil; Michel, Bernard, Igier, Godefroy, conseillers municipaux de cette commune; Denu, adjoint au maire de Suresnes; M. George, président de l'Union démocratique des Anciens Combattants de 1870-71, Levêque, président de l'Association des Vétérans des armées de terre et de mer; le docteur Perchaux, président de la Société polytechnique de Sauvetage; Millevoys, Marcel Habert, député; Féron, conseiller général de la Seine; Guillaume Beer, conseiller général du canton de Marly; Félicien Paris, conseiller municipal de Paris, etc. A deux heures et demie, le cortège arrivait devant le monument commémoratif.

De nombreux discours ont été prononcés: par MM. Féron; le président de la Société colombophile de Boulogne-sur-Seine; Félicien Paris; Millevoys, qui éprouva le besoin de déclarer que Bazaine eût été le plus grand traître du siècle si Dreyfus n'était pas venu. Cette phrase lui attirait, lorsqu'il descendit du monument, une verte réprimande de M. le Docteur Bouillet, qui lui fit observer que le moment était des plus mal choisis pour venir parler de l'affaire Dreyfus.

M. Bouillet prit ensuite la parole dans les termes suivants:

« Citoyens. Responsable de la manifestation d'aujourd'hui, je crois de mon devoir de vous déclarer que nous ne devons pas faire de ce champ d'honneur, au milieu duquel nous nous trouvons, un champ de discorde politique. Nous sommes ici pour célébrer, comme nous le faisons chaque année, la mémoire des morts glorieux tombés pour la défense de la patrie et c'est à eux que doit aller notre pensée, et c'est d'eux dont nous devons nous souvenir. Devant ce monument, il ne doit pas y avoir de partis politiques, il ne peut pas se faire de discussions religieuses. J'espère donc que les orateurs qui prendront maintenant la parole voudront bien ne rappeler que les faits historiques pour l'anniversaire desquels nous sommes réunis aujourd'hui.

Vive la France! Vive la République!

Les paroles sages du docteur Bouillet ont été accueillies par les bravos de l'assistance.

MM. Levêque, Georges, Marcel Habert, Bilet et Bousquet, ce dernier au nom des étudiants de l'Université de Paris, ont pris successivement la parole, puis on s'est ensuite dirigé vers le cimetière où MM. Guillaume Berr, Michel et Bouillet ont prononcé une courte allocution devant le monument commémoratif.

A cinq heures et demie la dislocation de la manifestation s'opérait à la mairie de Rueil, où le cortège s'était formé.

On nous prie de recommander à l'attention bienveillante des personnes charitables de la Commune, une jeune femme, veuve depuis deux mois, restée seule avec cinq enfants, et dont la position est digne du plus grand intérêt, son gain modeste ne lui permettant pas d'élever une si nombreuse famille et de payer son loyer.

S'adresser pour avoir des renseignements aux bureaux du Journal.

ETAT-CIVIL de Nanterre

Naissances. — Paris, Marius, route de Paris, 5. — Verdet, Maurice, route de Paris, 34. — Salain, Louis, avenue de la République, 75. — Bouquet, François, rue du Chemin-de-Fer, 20.

Publications. — M. Gaubert, à Paris, et Mlle Devillers, à Nanterre. — M. Gaignière,

Chemins de Fer de l'Ouest GARE DE NANTERRE

HEURES DE DÉPART

Table with 4 columns: VERS PARIS, VERS SAINT-GERMAIN, MATIN, SOIR. Lists train departure times for various destinations.

A Trains n'ayant lieu que la Semaine. B Trains n'ayant lieu que les Dimanches et jours de fête. C Ces Trains ne prennent que les Voyageurs porteurs de coupons de retour, de cartes d'abonnement ou de Billets pris à l'avance.

à Colombes et Mlle Vaultier, à Nanterre. — M. Mugnier, à Nanterre, et Mlle Chamault, Meulan (S.-et-O.). — M. Colas, à Nanterre, et Mlle Troncy, à Moret (S.-et-M.). Mariage. — M. Ducas et Mlle Vaudin, à Nanterre. Décès. — Sautereau, Germaine, 3 mois, avenue de Puteaux, 142.

N. BILLIARD, ancien principal clerc de notaire, 7, rue de Beaujolais (Palais-Royal) PARIS. Prêts sur hypothèques, Successions ouvertes, Nues propriétés ou usufruits, de Rentes sur l'Etat et autres valeurs; Achat de droits successifs, Créances, Nues-propriétés, Usufruits. Avances avant formalités, Administration et Vente d'immeubles, Règlement de successions et de toutes affaires de famille.

Café-Restaurant de la Gare, noces et banquets, M. BOUY, 87, rue du Chemin-de-Fer, bureau de tabac, deux billards.

5, Rue du Chemin-de-Fer, ancienne maison E. Garrette, J. CHAUVEAU, successeur. — Tous les vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, sont garantis naturels, venant directement des Propriétaires. Celui à 0 fr. 45 le Litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats. Les vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires: celui vendu à 86 fr. la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Café du Commerce, 8, rue du Marché, SEGUIN. — Le jeudi et le dimanche: Bouillon et bœuf, plat du jour à emporter ou à consommer. — Bière, vins, café et liqueurs. — Concommodations de premier choix.

Boucherie C. HOUPPIED, 7, route de Cherbourg. — Viande de premier choix. — Un service spécial est organisé pour prendre et livrer les commandes à domicile. (Marché de Nanterre le jeudi et le dimanche).

A la Coiffure Moderne. — E. CAUCHOIS, 82, Rue du Chemin-de-Fer. — Grands salons de coiffure de la Gare, Chapellerie des Éléphants, Parfumerie, postiches. — Prix modérés. — Salon et entrée spéciale pour les dames. (Voir annonce spéciale à la 4e page).

Boulangerie Viennoise. — A. HEUDEBERT 115, 3, Rue du Chemin-de-Fer [près de l'Église]. — Pâtisseries, Pains bénits sur commande. — On porte à domicile à toute heure. — Four livre tous les jours.

DUJAT, quincaillerie, articles de ménage. 35, rue Saint-Germain. — Couverture, articles de chauffage et de jardinage, outils de toutes sortes, etc. etc.

A L'ILE FLEURIE, Ernest Lemaire, restaurateur, à 10 minutes de la gare de Nanterre, en face le boulevard de la Seine, entre le pont de Chatou et le pont de Bezons. — Spécialité de matelotes et fritures. — Bonne cave. — Jeux divers. — Chambres meublées, grand salon de société, piano. — Construction et réparation de canots, garage et garde de bateaux. NOTA. — Appelez le passeur.

Au Gagne-Petit. — Maison de nouveautés, lainages, soieries, velours, flanelles, bonneterie, mercerie, confections pour dames et fillettes, lingerie en tous genres, lichus, foulards, fourrures, vêtements pour hommes et enfants, articles de travail, tapis, literie, toiles à des prix exceptionnels, etc. — B. HENRIOT, 1, rue Castel-Marly.

Au Robinson du Mont-Valérien. — Maison BLUSSON, marchand de vins, restaurateur, 55, Route de Suresnes. — Cabinets particuliers, Chambres et Cabinets meublés, Jardins et Boudoirs, Balançoires et Jeux divers. — Écuries et Remises.

A. BLUSSON, tâcheron de M. Rottenberg, fabricant de plâtre, au pied du Mont-Valérien. — Plâtre cuit au bois. Fait tous les Transports concernant le Bâtiment et le Terrassement. Chambres et Cabinets meublés, Jardins et Boudoirs, Balançoires et Jeux divers. — Écuries et Remises.

Vins et Spiritueux en Gros. — VIALLE et C. 3, Place de la Fête. — Vins de toutes provenances en cercles et en bouteilles, etc.

Spécialité d'huiles de toutes espèces, vinaigres et savons. — Maison MUFFAT, 51, rue du Chemin-de-Fer. — Conserves alimentaires en tous genres. Spécialité de savon de Marseille.

CORNU frères, entrepreneurs de peinture — 14, rue de l'Église.

Voir aux réclames l'avis intéressant des Grands Magasins du Printemps.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympanons artificiels du Dr Nicholson, a remis à son instituteur la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympanons puissent les avoir gratuitement.

S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres. E. C.

On nous communique l'article suivant qui a paru dans un journal d'hygiène et qui intéresse tout spécialement les blanchisseurs.

NOTES D'HYGIÈNE

Les blanchisseuses et le linge sale — les dangers du triage — Mesures à prendre

M. E. Vallin a lu, à une des dernières séances du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, un rapport sur la protection des blanchisseuses contre les dangers du linge sale.

Le danger que courent ces ouvrières est certain, mais il a diminué depuis qu'on a généralisé les mesures de désinfection à la suite et au cours des maladies transmissibles, surtout depuis que la déclaration de ces maladies est devenue obligatoire.

Il y a donc là une première garantie très sérieuse contre le danger dont il s'agit, et dont peuvent aussi bien profiter les blanchisseuses mercenaires que les ménagères qui lavent leur linge à la maison. Il paraît malheureusement démontré que certaines familles dissimulent une grande partie du linge souillé, afin de ne pas le livrer aux désinfecteurs, soit par une certaine pudeur d'exhiber du linge trop sale et trop usé, soit par la crainte de quelques frais à supporter et, surtout, par crainte que le passage à l'étau et l'emploi des désinfectants chimiques ne tachent ou brûlent le linge de corps et la literie.

De plus, il y a un grand nombre de maladies transmissibles dont la déclaration n'est pas obligatoire et dont les produits peuvent contaminer le linge des blanchisseuses.

Il est donc nécessaire de prendre pour le linge sale en général, quelle que soit sa provenance, certaines mesures qui, si elles ne donnent pas dans tous les cas une sécurité absolue, diminuent notablement les chances de transmission.

L'opération la plus dangereuse de toutes c'est le triage que fait le blanchisseur pour compter le linge, le marquer, séparer la toile, la laine et la soie, car le mouchoir de batiste ne va pas dans la même lessive que le torchon de cuisine.

Ce triage commence souvent, paraît-il, dans la voiture même de la blanchisseuse qui stationne sur la voie publique; pendant que la patronne monte chercher le linge sale chez un client, la gardienne de la voiture occupe ses loisirs à compter et marquer le linge d'un client précédent. La patronne elle-même procède parfois à ce même triage, pendant le retour à la maison. L'on sème ainsi des poussières dangereuses, non seulement dans la rue, mais aussi sur les paquets de linge blanc qu'on rapporte aux clients. Il serait désirable qu'on pût empêcher le triage dangereux sur la voie publique. (Ceci a lieu sans doute, par les petits blanchisseurs de Paris).

Chez les grands blanchisseurs, le triage se fait sous un hangar ou dans une salle spéciale, quoique parfois cette salle serve tour à tour au séchage, au repassage, au pliage; chez la blanchisseuse de quartier, il a lieu dans la chambre unique qui sert de cuisine, de chambre à coucher et de salle à manger, ou bien dans l'atelier des repasseuses. Cette opération dégage des odeurs pénibles, et surtout des nuages de poussières qui sont avalées et respirées, tombent sur les aliments, dans les boissons, sur les vêtements des ouvrières, sur le linge lessivé encore humide qui sera porté le jour même dans une famille. Dans les deux cas, l'emploi d'un locaux spécial ne donnerait qu'une garantie insuffisante.

En attendant le vote du projet de loi sanitaire qui pourrait rendre obligatoire la désinfection préalable du linge des contagieux, la protection des ouvrières blanchisseuses serait en grande partie assurée par les mesures suivantes, qu'on peut conseiller, mais que la législation actuelle ne permet pas d'imposer:

1° Inviter les familles à recourir au service municipal de désinfection, pour le passage préalable à l'étau des linges souillés par les malades, ce passage à l'étau est actuellement précédé, dans les stations de désinfection de la Ville de Paris, d'un essai de linge qui doit éloigner toute crainte de taches ou de détérioration.

2° Il serait utile de transporter le linge sale, de la maison du client à l'atelier de triage et de celui-ci au lavoir, dans des sacs fermés, en toile serrée, qui seraient lessivés et rendus au client avec le linge blanc.

3° Le triage du linge sale doit avoir lieu autant que possible sous un hangar ou dans un local affecté exclusivement à cet usage; il sera toujours précédé, quelques minutes auparavant, d'une humectation légère des différentes pièces à l'aide d'aspersion ou de pulvérisation d'eau simple ou additionnée d'un désinfectant. Dans aucun cas, le triage ne doit être toléré sur la voie publique ou dans la voiture des blanchisseuses.

4° Il y a lieu de recommander dans les grands établissements industriels l'emploi d'appareils laveurs, permettant l'essavage à l'eau tiède alcaline avant le triage.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau; dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a fait radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

Le Directeur-gérant: E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

Messageries Nouvelles DE NANTERRE

AVIS M. VIGUÈS, 18, rue Sadi-Carnot, a l'avantage d'informer les habitants de Nanterre qu'il organise à partir de Lundi 24 Janvier, un service de Messageries pour Paris.

Les ordres reçus seront exécutés avec soin et exactitude.

La Maison se charge aussi de toutes Commissions, Déménagements, et Location de Voitures de Commerce. DÉPART POUR PARIS: tous les jours non fériés à midi.

LIVRAISON: tous les matins avant midi.

BUREAUX à NANTERRE: Nicolas, marchand de vins, 18, rue Saint-Germain; Lacan (ancienne maison Gabourg), avenue de la République, Victor Bouy, bureau de tabac, gare de Nanterre; Guillot, 2, avenue de la République.

BUREAUX à PARIS: Foray, 76, rue Saint-Martin; Borderie, 34, rue de la Roquette (Bastille); Bélonny, 6, rue de Turbigo (Halles).